

INFORMATION RAPIDE No. 1/61

Note sur les résultats de la 614^{ème} séance de travail de la Haute Autorité

Luxembourg - Au cours de sa dernière séance de travail, la Haute Autorité a procédé à l'examen des points suivants:

1. Problèmes de l'énergie

La Haute Autorité a pris connaissance des résultats du Groupe de travail interexécutif "Politique Énergétique" qui s'est réuni le 22 décembre 1960 à Bruxelles sous la présidence de M. Lapie, Membre de la Haute Autorité.

La Haute Autorité a approuvé la teneur de la solution de compromis élaborée à cette occasion par l'interexécutifs et a décidé, sous réserve de l'approbation du même document par les Exécutifs des deux autres Communautés Européennes, à soumettre le rapport au Conseil de Ministres de la CECA lors de sa session plénière du 10 janvier prochain.

Le rapport arrêté contient des suggestions aux Gouvernements en vue d'un premier rapprochement des politiques énergétiques des pays membres de la Communauté. Il esquisse ensuite les grandes lignes d'un accord sur les mesures de sauvegarde à mettre en oeuvre pour parer aux détériorations brusques du marché de l'énergie.

Une fois l'accord du Conseil de Ministres de la CECA obtenu sur les questions de principe soulevés dans le rapport, les Exécutifs européens formuleront des propositions plus détaillées sur les différentes orientations retenus.

Étant donné qu'il est acquis que le Conseil chargera ses experts d'un examen préalable des suggestions développées, on ne doit pas s'attendre à un débat pour la session plénière du Conseil du 10 janvier prochain.

2. Projets de recherche d'ordre social

La Haute Autorité a autorisé

- l'ouverture d'un crédit de 52.000 dollars pour le financement de projets de recherche au titre du programme-cadre "facteurs humains - sécurité". Ces recherches seront effectuées par des experts hautement qualifiés de la Communauté.

- l'ouverture d'un crédit de 36.000 dollars pour le financement d'un complément de recherches en matière de réadaptation des victimes d'accidents de travail et de maladies professionnelles.

Les deux crédits seront imputés sur le crédit global de 3 mio de dollars prévu en 1957 pour le financement des programmes-cadres de recherches en matière de sécurité du travail.

.../...

3. Visite officielle à Rome

La Haute Autorité a délibéré ensuite sur les modalités de la visite officielle qu'elle rendra les 19 et 20 janvier au Gouvernement italien. A cette occasion elle organisera avec les personnalités politiques italiennes un échange de vues sur les problèmes CEECA qui touchent plus particulièrement l'Italie.